

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2003

*NATURA 2000

Plusieurs réunions du comité de pilotage de Natura 2000 se sont déroulées à Chambolle Musigny, Fixin et Morey Saint Denis. Au cours de ces réunions, M. le Maire insiste pour revoir le périmètre de la zone qui actuellement inclut près de 4 hectares de parcelles en appellation. Le tracé sera redéfini après visite sur le terrain par tous les intervenants.

*PROJET PLACE DE L'ÉGLISE

Lors de la cérémonie du 8 mai 2003, le projet de réaménagement de la place de l'église est présenté à la population. Dans l'ensemble, il est apprécié, excepté l'implantation de sanisettes pourtant réclamées par les riverains. Le problème se résoudra par la possibilité d'utiliser les toilettes du local commercial, caveau communal, avec l'implantation d'une signalétique appropriée.

*TRAVAUX SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal, charge Monsieur Philippe HOUBERDON, maître d'œuvre à Morey Saint Denis, 2Place du Monument, de la réalisation de l'acoustique de la salle des fêtes et de la réfection de l'électricité.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention d'architecture avec l'intéressé.

*DEMANDE DE CHAMBOLLE MUSIGNY

M. le Maire de Chambolle Musigny informe la municipalité des problèmes de restauration scolaire existants sur sa commune., qui conduisent à la suppression totale de la restauration des enfants à Chambolle Musigny en septembre 2003. Le Conseil Municipal donne son accord pour assurer l'accueil des enfants de Chambolle Musigny à la cantine du CLSH dès la prochaine rentrée scolaire. A cet effet, une personne supplémentaire sera nécessaire pour la période du midi. L'emploi sera effectué par la mairie de Chambolle Musigny et la charge financière répartie dans les comptes du RPI Morey / Chambolle .

*RAPPORT COMMISSION VOIRIE

Après étude de divers devis et vu le peu de kilomètres effectués par le cantonnier, il est décidé d'abandonner le projet d'achat d'un véhicule neuf pour l'acquisition d'un camion d'occasion en bon état.

Des devis sont demandés pour le nettoyage des regards d'eaux pluviales de la route des Grands Crus, ainsi que pour le curage du fossé de l'érosion. Concernant le fossé de l'érosion qui traverse la RN 74, la DDE, subdivision de GEVREY CHAMBERTIN a été contactée et donnera suite. Le Chemin de la croix Jeanniard et la rue Saint Roch ont été détériorés par des utilisateurs qui s'engagent à les réparer (Entreprise PERRAUD et Domaine SIMON)

*TERRAIN CHAUDRON

La commune est sur le point d'acheter un terrain de 940 m² situé en zone d'activités économiques UE du POS. Il est évoqué la possibilité de faire un échange dans des conditions qu'il reste à définir avec Monsieur ALIBERT Roland qui exerce l'activité de réparateur vit-vinicole dans une zone d'habitation.

*JEUNESSE ET SPORTS

La réglementation des centres de loisirs et centres de vacances fixe des critères de plus en plus contraignants au regard de l'encadrement des enfants de plus et moins de 6 ans. Il est probable que pour se mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions, la responsable du CLSH soit dans l'obligation de posséder le BAFD. et l'adjointe le BAFA.

***REPARTITION DES CLASSES A LA RENTREE SCOLAIRE 2003**

La commission du RPI se réunira avec celle de Chambolle Musigny pour convenir de la future répartition des classes compte tenu des locaux existants ou à réaménager.

***STAGE AGENT TECHNIQUE**

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge du stage d'habilitation électrique niveau 1 pour l'agent technique Stéphane PEYROUS.

***CENTRE SOCIO CULTUREL DE GEVREY CHAMBERTIN**

Le centre socio culturel de gevrey informe la commune des difficultés qu'il rencontre pour équilibrer son budget, malgré une participation importante de la commune de GEVREY CHAMBERTIN et sollicite une subvention pour répondre aux besoins des nombreux usagers(dont 38 domiciliés à Morey Saint Denis). Le Conseil Municipal se prononce favorable à cette démarche et des contacts seront pris pour en déterminer les modalités.

***JEU PROMENADE OFFICE DE TOURISME DE GEVREY**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'initiative de l'office de tourisme de GEVREY CHAMBERTIN qui souhaite intéresser les communes du canton à un jeu promenade prévu les 5 et 6 juillet 2003, pour lequel un lot est sollicité. Le Conseil Municipal se prononce favorable à cette manifestation et propose un lot de 3 bouteilles de vin communal.

***INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal, décide d'appliquer le nouveau barème des indemnités de fonction des adjoints prévu par circulaire ministérielle de la direction générale des collectivités locales du 3 janvier 2003 .

L'indemnité mensuelle brute est fixée au pourcentage de 8,25 % de l'indice 1015, soit 295,93 €

***NOMINATION DES DELEGUES DU SIVU**

Le Conseil Municipal, nomme les délégués du conseil au S.I.V.U du CPI de Morey / Chambolle :

Titulaire : Pierre BOISSET. Suppléant : Thierry ODOUL

Titulaire : Christian JEANNE. Suppléant : Jeanine MIRESSI

***SCOT DU DIJONNAIS**

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, L5211-5 et L.5212-2,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.122-1, L.122-3 et L.122-4,

VU la notification de l'arrêté préfectoral n°81 en date du 4 mars 2002 portant délimitation du périmètre du schéma de cohérence territoriale dijonnais,

VU la délibération du 8 avril 2003 de la commission permanente du Conseil Général de la CÔTE D'OR émettant un avis favorable à la création du syndicat mixte du S.CO.T. du Dijonnais,

VU la notification de l'arrêté préfectoral du 17 avril 2003 portant fixation du périmètre du S.CO.T. du dijonnais sur le territoire des communes et des groupements de communes visés en annexe I de la présente délibération,

VU la proposition de statuts du syndicat mixte du S.CO.T. du dijonnais chargé d'élaborer, approuver, suivre et réviser le schéma de cohérence territoriale dijonnais, visée à l'annexe II de la présente délibération,

considérant qu'il appartient aux assemblées délibérantes des communes et des groupements de communes de se prononcer sur le périmètre proposé ainsi que les statuts du syndicat mixte du S.CO.T. du Dijonnais,

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2003

considérant qu'un syndicat mixte doit être créer pour élaborer, approuver, suivre et réviser le schéma de cohérence territoriale conformément aux dispositions de l'article L.122-4 du code de l'urbanisme,

considérant que la proposition de statuts du syndicat mixte visé à l'annexe II contient l'ensemble des dispositions nécessaires à son bon fonctionnement.

Le Conseil Municipal ,après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve le périmètre du syndicat mixte du S.CO.T. du dijonnais fixé par Monsieur le Préfet, visé en annexe I de la présente délibération.

ARTICLE 2 : décide de se prononcer favorablement sur la création et l'adhésion au syndicat mixte du S.CO.T. du Dijonnais, chargé d'élaborer, approuver, suivre et réviser le schéma de cohérence territoriale dans le cadre du périmètre fixé par Monsieur le Préfet.

ARTICLE 3 : décide d'approuver les statuts annexés à la présente délibération.

ARTICLE 4 : autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

***TRAVAUX CENTRE BOURG**

Arrivé à la phase terminale de la restauration du centre bourg îlot Seguin en 5 logements et un local commercial, le Conseil Municipal, constate que les différents changements intervenus dans le déroulement des travaux, l'acceptation et la réalisation de plusieurs avenants demandés par la commune :

*remplacement d'un plancher par une dalle béton,

*pose d'une antenne satellite,

*pose d'un évier supplémentaire,

*création d'une fenêtre supplémentaire, etc...

ainsi que les retards de certaines entreprises, ont allongé le délai d'exécution prévu lors de la signature des marchés. les travaux ont été suspendus puis repris et terminés le 28 janvier 2003.

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de pénalités de retard aux entreprises.

***QUESTIONS DIVERSES**

⇒ date de réunion commission bois et forêts pour stérer les lots de bois : lundi 2 juin 2033 , 17 h.

⇒ manque de signaleurs pour le marathon du 25 octobre , annonce dans le journal communal

⇒ décision d'achat d'armoires pour les archives et le rangement des accessoires de la gym volontaire.

⇒ décision de devis pour réfection éclairage de la place saint Vincent par l'intermédiaire du SICECO

Fait et affiché le 3 juin 2003. **Le Maire, Pierre BOISSET.**